

Bruxelles, le 29.6.2017
COM(2017) 354 final

ANNEX 2

ANNEXE

**État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action destiné à renforcer la lutte
contre le financement du terrorisme**

à la

**Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au
Conseil**

**Huitième rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la
sécurité réelle et effective**

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DESTINÉ À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME
[COM(2016) 50 final du 2.2.2016]

Objectifs et actions	Calendrier	Description/État d'avancement
Prévenir les mouvements de fonds et repérer le financement du terrorisme		
<i>S'attaquer à l'utilisation abusive du système financier à des fins de financement du terrorisme</i>		
Avancer la date de transposition et d'entrée en vigueur effectives de la 4 ^e directive anti-blanchiment	Pour le 4 ^e trimestre de 2016 au plus tard	<ul style="list-style-type: none"> – 01/01/2017 dans la proposition visant à modifier la 4^e directive anti-blanchiment. – Remplacée par les négociations en cours (trilogues) visant à modifier la 4^e directive anti-blanchiment — voir ci-dessous.
Adopter une liste recensant les pays tiers à haut risque dont les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme présentent des carences stratégiques	Pour le 2 ^e trimestre de 2016 au plus tard	<ul style="list-style-type: none"> – Acte délégué avec une liste de l'UE tenant compte des listes du Groupe d'action financière (GAFI) adoptées le 14/07/2016, entrées en vigueur en septembre 2016. – De nouvelles modifications à l'acte délégué ont été rejetées par le Parlement européen. – La Commission a l'intention de renforcer son engagement volontariste et son rôle de coordination au sein du GAFI aux fins de l'établissement d'une liste des pays tiers à haut risque en amont. – La Commission définira aussi une nouvelle méthode d'évaluation de l'UE ne se fondant pas uniquement sur des sources d'information externes. Une feuille de route qui présente les principales étapes vers une nouvelle méthode, sur la base de plans détaillés pour les 18 mois à venir et d'un aperçu pour la période suivante, a été établie. – L'UE devrait également collaborer de manière proactive avec les pays «à faible capacité», afin de les aider à améliorer leur situation en termes de prévention du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.
Publier un rapport consacré à l'évaluation supranationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et adresser aux États membres des recommandations sur les mesures qu'il convient de prendre pour faire face à ces risques	2 ^e trimestre de 2017	<ul style="list-style-type: none"> – Travaux en cours. – Adoption prévue fin juin 2017

<p>Proposer des modifications à apporter aux points suivants de la 4^e directive anti-blanchiment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesures/contre-mesures de vigilance renforcées à l'égard des pays tiers à haut risque; - plateformes de change de monnaies virtuelles; - instruments prépayés; - registres centralisés des comptes bancaires et des comptes de paiement ou systèmes électroniques de recherche de données; - accès des cellules de renseignement financier aux informations et échange d'informations entre lesdites cellules. 	<p>Pour le 2^e trimestre de 2016 au plus tard - Fait</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition adoptée par la Commission le 05/07/16. - Actuellement au stade avancé du trilogue.
<p>Améliorer l'efficacité de la transposition, dans le droit de l'Union, des mesures de gel des avoirs adoptées par les Nations unies, notamment en optimisant l'échange d'informations entre l'UE et les Nations unies</p>	<p>Pour le 2^e trimestre de 2016 au plus tard</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux en cours: les services de la Commission ont ramené le délai nécessaire pour transposer les nouvelles inscriptions sur les listes des Nations unies relatives à l'État islamique/Al-Qaida dans la législation l'UE de 5 à 3 jours en moyenne, en partie du fait du partage accru d'informations par le Comité des sanctions «État islamique/Al-Qaida» des Nations unies. - Les services de la Commission examinent à présent ce qui pourrait être fait pour ramener ce délai de transposition à 2 jours. - Le Secrétariat général du Conseil a été chargé de mettre en place une base de données pour contrôler les interdictions d'entrée figurant dans le SIS qui sont fondées sur des sanctions des Nations unies. Elle sera disponible d'ici 2017-2018.
<p>Renforcer la capacité des États membres, de la Commission, du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et des opérateurs économiques à partager des informations sur les difficultés liées à la mise en œuvre des mesures restrictives, y compris à échanger des informations concernant les nouvelles inscriptions sur les listes des Nations unies, au moyen de la base de données des sanctions financières</p>	<p>Pour le 2^e trimestre de 2016 au plus tard</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux en cours: la Commission est en train de mettre au point une nouvelle application de la base de données des sanctions financières qui lui permettrait de transmettre des informations sur les nouvelles inscriptions sur les listes des Nations unies avant transposition dans la législation de l'UE (devant être opérationnelle d'ici le mois de septembre); - Les services de la Commission examinent si la base de données des sanctions financières pourrait être également utilisée pour transmettre des informations sur les listes nationales des États membres.
<p>Étudier la possibilité d'adopter un instrument législatif autonome afin de permettre une consultation plus large</p>	<p>Pour le 2^e trimestre de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux en cours. - Ont été consultés (i) les autorités chargées de la gestion des registres des

des registres des comptes bancaires et des comptes de paiement, pour d'autres enquêtes et par d'autres autorités, au-delà du champ d'application de la 4 ^e directive anti-blanchiment	2016 au plus tard	banques existants, (ii) les autorités susceptibles d'avoir accès aux registres des banques à des fins autres que la lutte contre le blanchiment d'argent (services répressifs, bureaux de recouvrement des avoirs, autorités fiscales et autorités chargées de la lutte contre la corruption) et le secteur bancaire.
Renforcer la coopération entre les cellules de renseignement financier par des mesures appropriées	Pour le 2 ^e trimestre de 2017 au plus tard	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux en cours. - Prévu pour fin juin 2017.
Autres initiatives visant à compléter le cadre juridique existant		
<i>Harmoniser les infractions pénales et les sanctions liées au blanchiment de capitaux</i>		
Proposition législative visant à harmoniser les infractions pénales et les sanctions liées au blanchiment de capitaux	Pour le 4 ^e trimestre de 2016 au plus tard	<ul style="list-style-type: none"> - La Commission a présenté une proposition le 21 décembre 2016. - Le Conseil a dégagé une orientation générale le 8 juin 2017. - Le Parlement européen a désigné un rapporteur; un rapport devant être présenté d'ici septembre 2017.
<i>Lutter contre les mouvements illicites d'argent liquide</i>		
La Commission se penchera, avec la Banque centrale européenne (BCE), Europol et les autres parties concernées, sur la question de l'utilisation de billets de banque de valeur élevée, en particulier les coupures de 500 EUR, qui est un problème signalé par les autorités répressives.	Fait	<ul style="list-style-type: none"> - Fait. Aucune autre mesure n'est nécessaire. - Le conseil des gouverneurs de la BCE a décidé le 04/05/16 de supprimer progressivement le billet de 500 EUR.
Proposition législative contre les mouvements illicites d'argent liquide	Pour le 4 ^e trimestre de 2016 au plus tard	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de la Commission présentée le 21.12.2016. - Au sein du Conseil (groupe «Union douanière»): la deuxième lecture est en cours sur la base d'un texte de compromis de la présidence. - Au Parlement européen, l'attribution à la commission compétente est prévue à la mi-juin.
Étudier l'utilité de soumettre les paiements en espèces à des plafonds	État d'avancement des travaux présenté au Conseil ECOFIN de juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Une consultation publique ouverte a été menée entre le 1^{er} mars et le 31 mai. - Les résultats sont en cours d'analyse.
<i>Compléter le cadre de l'UE pour tracer et geler les avoirs des terroristes</i>		

Mener à bien l'analyse d'un régime de l'UE permettant de geler les avoirs des terroristes en vertu de l'article 75 du traité sur le fonctionnement de l'UE	Conclure une évaluation pour le 4 ^e trimestre de 2016 au plus tard	– Évaluation de la Commission présentée dans le 3 ^e rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective [COM(2016) 831 final du 21.12.2016]; aucune autre mesure ne devant être prise à ce stade.
Renforcer la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation des avoirs d'origine criminelle	Pour le 4 ^e trimestre de 2016 au plus tard	– Proposition de la Commission présentée le 21 décembre 2016. – Négociations en cours au Conseil en vue d'une orientation générale. – Le Parlement européen a désigné un rapporteur.
Mener à bien l'analyse d'un éventuel système européen qui viendrait compléter l'accord existant entre l'UE et les États-Unis sur le programme de surveillance du financement du terrorisme (TFTP) en traçant les transactions exclues du champ d'application dudit accord	Conclure une évaluation pour le 4 ^e trimestre de 2016 au plus tard	– Évaluation présentée dans le 3 ^e rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective [COM(2016) 831 final du 21.12.2016]. – Travaux en cours.
Cibler les sources de financement		
Proposition législative visant à renforcer les compétences des douanes et la coopération douanière ainsi qu'à lutter contre le financement du terrorisme lié au commerce de biens	Avancée au 1 ^{er} trimestre de 2017 (COM(2016) 230 final)	– Travaux en cours.
Proposition législative visant à lutter contre le commerce illicite de biens culturels	Pour le 2 ^e trimestre de 2017 au plus tard	– Préparation en cours. – Adoption prévue pour l'été 2017.
Plan d'action de l'UE sur le trafic illégal d'espèces sauvages	Pour le 1 ^{er} trimestre de 2016 au plus tard	– Plan d'action adopté le 26/02/2016. – Conclusions du Conseil adoptées le 20/06/2016. – Travaux de mise en œuvre en cours.
Certains aspects liés à la dimension extérieure		
Apporter un soutien renforcé aux pays tiers pour qu'ils puissent se conformer aux obligations légales prévues dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'aux recommandations du GAFI	En cours	– Travaux en cours.

Aider les pays de la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord et de l'Asie du Sud-Est à contrôler, désorganiser et empêcher le financement du terrorisme	Pour le ^{4e} trimestre de 2016 au plus tard	– Travaux en cours.